

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09.2.24
SMIAEP DE LA REGION DE TOURNAN EN BRIE
BP 24 - 77221 TOURNAN EN BRIE
ID : 077-200049955-20240205-2024_0006-DE
Tél : 01-64-07-31-04 - Fax : 01-64-07-00-00



Arrondissement de TORCY

DECISION n°2024-0006

OBJET : « Maintenance annuelle informatique et abonnement Microsoft »

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Tournan-en-Brie,

Vu les statuts et le règlement intérieur du SMIAEP ;

En vertu de la délégation de missions qui a été conférée au Président du SMIAEP par délibération du Comité Syndical en date du 02/09/2020 (conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Considérant la nécessité pour le Syndicat de faire appel à la Société Novus-IT pour la maintenance de son réseau informatique et d'un à Microsoft pour la connexion de ses visio-conférences,

Vu la proposition de l'entreprise établie pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

DECIDE

Article 1 : de valider la proposition de la Société Novus-IT pour la maintenance annuelle de son réseau informatique, de son serveur ainsi que son infrastructure Elle intègre également l'abonnement annuel 2024 à Microsoft pour la mise en place des visio-conférences dans les locaux du SMIAEP, pour un montant de 1917.67€ TTC.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Comité Syndical lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Comité Syndical Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la région de Tournan-en-Brie.

Fait à Tournan en Brie, le 05/02/2024

Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture le : 9.2.24

Publication le : 9.2.24

Le Président

USSEGLIO-VIRETTA



Le Président

Guy USSEGLIO-VIRETTA

